

*Sur un individu rendu par jugement à l'état viril,  
après avoir été vingt-deux ans réputé du sexe  
féminin (1815)*

Édité par Florence Lotterie

INTRODUCTION

Lorsqu'il présente son *Observation sur un individu réputé du sexe féminin*, Jean-François-Sébastien Worbe (1771-1836), avocat et médecin correspondant provincial de la Société de Médecine à Dreux<sup>1</sup>, n'en est pas à son coup d'essai : il rappelle lui-même qu'il s'est déjà intéressé à la question de l'hermaphrodisme dans le cinquième numéro du *Bulletin*, auquel il ne manque pas de renvoyer. Manière de poser la légitimité de son expertise, sans aucun doute, mais aussi façon de mettre à l'épreuve le don, d'essence tout autant rhétorique que scientifique, de capter l'attention (*captatio benevolentiae* et *libido sciendi*) : le *Cas d'hypospadias* commençait en effet sur un pari, voire un défi : « S'il est presque certain qu'il n'y ait plus rien de neuf à dire sur les prétendus hermaphrodites ; si la réunion apparente des organes des deux sexes examinée avec attention et par des personnes instruites n'a jamais présenté qu'une imperfection ou une confusion de parties dont la neutralité a constamment été la suite, peut-on encore espérer de pouvoir offrir, avec intérêt, l'histoire d'une incertitude de sexe ? Je souhaite que cette question soit bientôt résolue positivement<sup>2</sup>. »

---

<sup>1</sup> Worbe a été un correspondant extrêmement actif, en particulier entre 1810 et 1816.

<sup>2</sup> *Bulletins de la Faculté de médecine de Paris et de la Société établie dans son sein*, 11<sup>e</sup> année [1814-1815], t. IV, n<sup>o</sup> V, p. 364-372 : « Cas d'hypospadias qui a rendu fort ambiguë l'existence civile d'un individu, et qui a donné lieu à plusieurs actes judiciaires contradictoires ; par M. Worbe, D.-M. correspondant ».

La dynamique narrative est effectivement assurée par les renversements de cette histoire exemplairement lamentable, Toutefois, il apparaît que le récit entretient un suspense artificiel, ou plutôt un simulacre d'intérêt derrière lequel se trouve la véritable dynamique narrative : « Nous sommes arrivés au moment où toute apparence de doute va cesser », écrit Worbe, car l'infortuné/e finit par mourir et peut être autopsiée : « nous suivrons, le scalpel à la main, les parties génitales les plus internes, et nous verrons ce qu'elles sont d'une manière incontestable<sup>3</sup>. » Le récit *s'enfonce* alors dans les profondeurs du corps mort, d'où il appert « que l'hermaphrodite d'Écublé n'était qu'un homme affligé d'un *hypospadias*<sup>4</sup> ».

On peut éprouver un certain malaise devant le mélange de décontraction amusée, face à la perplexité d'autorités judiciaires oscillant entre des jugements contradictoires, et de sympathie médicale suspecte affichée pour « ce malheureux [...] toujours d'un sexe quand il faudrait qu'il fût de l'autre<sup>5</sup> » qui gouverne ce récit de cas. Y vibre surtout le triomphalisme du médecin-narrateur rétrospectivement assuré de la révélation qu'a autorisée « l'œil absolu du savoir<sup>6</sup> » de la clinique nouvelle. Raconter, c'est redoubler l'ivresse exploratoire du « scalpel » en aménageant une attente de la vérité enfin démasquée sous les voiles d'un simulacre anatomique. Michel Foucault a insisté naguère sur ce paradigme du déguisement qui fait du médecin le gardien de l'assignation du « vrai sexe » apte à « déshabiller les anatomies trompeuses<sup>7</sup> » et agent de calvaires tels que celui de Jaqueline Foroni, soumise à l'inquisition de la sonde et du stilet : il y a ce qui *semble* être d'un sexe et ce que l'entrée en profondeur dans le corps va révéler comme vérité d'une nature dissimulée.

Le thème est en réalité fort classique : on le trouve dès l'Antiquité. Diderot lui a donné une formulation métaphorique que la médecine « philosophique » des années 1800 réduit à une signification moralisatrice au service d'une certitude scientiste : « [La nature] est une Femme qui aime à se travestir, et dont les différents déguisements laissant échapper tantôt

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 370.

<sup>4</sup> Malformation qui place l'ouverture de l'urètre sur la face intérieure du pénis, au lieu de la faire apparaître sur son extrémité. Si le pénis est « rentré », on se trouve face à une apparence de fente vulvaire. La littérature médicale regorge de ce type de cas.

<sup>5</sup> *Bulletins de la Faculté de médecine de Paris et de la Société établie dans son sein*, op. cit., p. 369.

<sup>6</sup> Michel Foucault, *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, « Quadrige », 1998 [1963], p. 169.

<sup>7</sup> Michel Foucault, « Le vrai sexe », [1980], *Dits et écrits*, II, Paris, Gallimard, « Quarto », 2001, p. 936.

une partie tantôt une autre, donnent quelque espérance à ceux qui la suivent avec assiduité, de connaître un jour toute sa personne<sup>8</sup>. » Dans le courant du texte que nous présentons ici, Worbe renvoie aussi au cas bien connu de Marie-Madeleine Lefort<sup>9</sup>, rapporté par Béclard. Ce dernier, dans un numéro antécédent du *Bulletin de la Société*, s'était complu à rapporter les détails de son investigation, à coups répétés de sonde, sur la malheureuse. Il avait surtout associé cette insistance inquisitoire à la réaffirmation de la certitude selon laquelle il ne peut exister d'hermaphrodite parfait, en faisant la revue de multiples cas rapportés par la littérature médicale. La plupart du temps, on pouvait s'en remettre, selon lui, à des situations de femmes en réalité hommes imparfaitement conformés, ou l'inverse. Le diagnostic d'hypospadias est alors massivement convoqué : Worbe, de ce point de vue, confirme Béclard avec son *Cas d'hypospadias*. Rien de nouveau sous la « lumière crue<sup>10</sup> » de l'investigation médicale. Ce qu'il tenait à présenter comme original ne l'est finalement pas : il a malicieusement abusé son lecteur, de même que l'anatomie du « cas » a trompé d'abord le regard du praticien. Le mélange fonctionnel (c'est-à-dire susceptible d'assurer les fonctions reproductives) des deux sexes en un seul individu est introuvable. Ainsi sera une fois de plus assuré le grand souci du tournant de siècle face à l'épreuve de l'hermaphrodisme : la consolidation d'une « biologie de l'incommensurabilité des sexes<sup>11</sup> », mise au service de la politique révolutionnaire, puis impériale, des « sphères séparées<sup>12</sup> ».

Béclard insistait aussi sur le très grand nombre d'écrits consacrés à la question des hermaphrodites. C'est également à cette aune qu'il faut comprendre l'exorde de l'*Observation sur un individu réputé du sexe féminin* : comment faire du neuf avec ce qui est devenu, de l'aveu même des médecins, un lieu commun de leur pratique disciplinaire : la casuistique médico-légale de l'hermaphrodisme ? Alice Dreger a souligné en son temps l'enjeu institutionnel de cette situation :

<sup>8</sup> Denis Diderot, *Pensées sur l'interprétation de la nature*, XII, éd. Colas Duflo, Paris, GF-Flammarion, 2005, p. 69.

<sup>9</sup> Marie-Madeleine Lefort, née en 1799 curieusement couverte de poils, qui s'exhibait, en 1814, comme femme à barbe, vivait habillée en homme et portait effectivement moustache lorsque Béclard la déclara femme.

<sup>10</sup> La formule est de Patrick Graille, *Les Hermaphrodites aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2001, p. 97.

<sup>11</sup> Thomas Laqueur, *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992 [1990], p. 221.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 222.

*Hermaphrodite studies were a lively story telling genre in medicine, and if a case came with a good story, chances were that the case and by consequence the medical man who described it would not be forgotten when the litany of hermaphrodite lore was recounted along with the details of a new case*<sup>13</sup>.

Si l'on en croit la biographie de Worbe, cet ancien chirurgien sur le front du Nord en 1792 comme officier de santé, fervent jacobin, entré dans la carrière médicale grâce à une thèse soutenue en 1804<sup>14</sup>, auparavant professeur de physique et chimie à l'École centrale de la Loire à Roanne, mais sans avoir pu y trouver vraiment d'élèves, était une personnalité excentrique que son caractère violent et satirique<sup>15</sup> avait contraint, en 1808, de quitter la ville pour Dreux, où ses rapports avec les notabilités locales ne furent guère plus harmonieux<sup>16</sup>. Ses interventions dans le cadre de la Société de médecine participent sans nul doute d'une quête d'autorité, et le zèle qu'il y met, l'assurance de son ton, peuvent être rapportés, si l'on veut, au tempérament emporté d'un homme décrit comme « d'une intolérance sans égale en médecine », prêt, le cas échéant, à en venir aux mains avec ceux qui contesteraient ses thèses<sup>17</sup>.

C'est pourtant ce tyrannique personnage<sup>18</sup> qui, à certains égards, fait preuve d'une forme d'intérêt, voire de sympathie, assez peu classique dans le volumineux *corpus* des études de cas d'hermaphroditisme supposé. Gabrielle Houbre, dont les travaux s'intéressent à la dimension sociale du destin de l'hermaphrodite, individu possiblement intégrable à une vie collective plus complexe et ouverte que le « prisme médical », selon sa formule, ne le donne à voir, montre que, dans cette affaire précise, la normativité du discours médico-légal s'ouvre malgré tout à une sympathie qui va au-delà de l'habituelle posture disciplinaire du médecin « philosophe », telle

<sup>13</sup> « Les études d'hermaphrodites constituaient, en médecine, un genre narratif très attrayant et si un cas présentait une histoire originale, il avait toute chance d'être distingué, en même temps que le praticien qui le relatait et qui, du coup, pouvait greffer sur l'habituel matériau de cette littérature les détails d'un cas nouveau » (nous traduisons). Alice D. Dreger, *Hermaphrodites and the Medical Invention of Sex*, Harvard University Press, 1998, p. 60.

<sup>14</sup> J. F. S. Worbe, *Dissertation sur la théorie des fièvres et le traitement des intermittentes*, Paris, 1804.

<sup>15</sup> Worbe appartient à la classe nombreuse des médecins satiristes, qui brocardent volontiers autrui dans des satires en vers... C'est un écrit de ce genre qui lui vaut des ennuis à Roanne.

<sup>16</sup> *Notice historique sur J. F. S. Worbe, par le Dr Octave de Viry*, Roanne, 1869.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>18</sup> Worbe mourra dans la misère, après une ignominieuse incarcération à Sainte-Pélagie pour rixe sanglante...

qu'on la rencontre dans le cas de Jacqueline Foroni : avec Worbe, écrit-elle, on a en effet « une observation d'autant plus remarquable sur un cas d'hermaphrodisme qu'elle prend en compte, avec une intelligence compréhensive, l'ensemble des *habitus* de son héroïne/héros<sup>19</sup> ». Le récit se propose ainsi d'aller au-delà du cas clinique, pour « suivre le nouvel homme » dans l'existence masculine qui doit désormais être la sienne au village, et saluer son courage dans son geste d'aller s'imposer, avec, détail remarquable, l'aide de son ancien promis, parmi la communauté des hommes du village. Produire un tel récit, ce serait donc, aussi, proposer une vision alternative à ce qui attend généralement les individus soumis au diagnostic d'une *erreur* de sexe : l'assignation au célibat obligatoire et à une solitude parfois dramatique, comme l'illustrera plus tard la fameuse et lamentable histoire d'Herculine/Abel Barbin.

De l'héroïne malgré elle de son récit, Worbe écrit ainsi : « La plus répétée de ses exclamations était : *Je ne pourrai donc jamais m'établir!* » Il est remarquable que le seul moment où l'on entend directement la voix de la patiente soit celui de l'énoncé de la loi nécessaire d'alliance qui régit l'ordre familial, désorganisé par pareille découverte. Car la séparation sociale et civique des sexes organise aussi un modèle conjugal où domine la fonction reproductrice. L'imputation d'hermaphrodisme pose immédiatement à l'individu le problème de son intégration à une société régie par une norme « populationniste » dont le médecin est devenu une sorte de garant. Or, l'anomalie dévoilée emporte le plus souvent avec elle le diagnostic d'infécondité. Le destin de l'anatomie croise l'institution judiciaire alors même que le Code civil de 1804 n'engage pas de référence à la biologie dans ce qui est le cœur *politique* du sexe incertain : son association à la *défaillance sexuelle*, qui attaque l'union maritale<sup>20</sup>. Dans cette perspective, l'histoire de Marie-Marguerite Metey, fille de laboureur, qui, après avoir été reconnue *dans son genre et son sexe* comme homme par sa collectivité d'origine, épousera, en 1826, la fille d'un marchand de volailles dont *il* n'aura pas d'enfants sans que le village en soit révolutionné, est à tous égards exemplaire.

<sup>19</sup> Gabrielle Houbre, « Dans l'ombre de l'*hermaphrodite*: hommes et femmes en famille dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 34, 2011, p. 95.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 86. Le Code indique que la *défaillance* n'est pas en tant que telle un cas de nullité du mariage, l'union conjugale dépassant la seule question des corps.

*Observation sur un individu réputé du sexe féminin, pendant vingt-deux ans, et définitivement rendu à l'état viril, en vertu d'un jugement solennel; par M. Worbe, docteur en médecine, licencié en droit, correspondant de la Société de la Faculté de Médecine de Paris, etc. Onzième année, tome IV*<sup>21</sup>.

Les premiers mots d'une femme délivrée du travail de l'accouchement, sont : qu'est-ce que j'ai fait ? Est-ce une fille, est-ce un garçon, s'écrient à la fois le père, la famille, les assistants ? De quel sexe est l'enfant qui vient de naître, demande l'officier de l'état-civil ? Quel enfant présentez-vous à l'Église, dit le ministre de nos autels ? La sage-femme a répondu à toutes ces questions, et si malheureusement elle s'est trompée, des païens<sup>22</sup> peu instruits, inattentifs, croient leur enfant d'un sexe, tandis qu'il est de l'autre ; ils l'élèvent en conséquence de cette opinion, et l'individu lui-même peut rester longtemps sans s'apercevoir de l'erreur dont il est le sujet. C'est ce que prouve l'histoire que je vais raconter.

Le 19 janvier 1792, M. le curé de la paroisse de Bu, arrondissement de Dreux, constata la naissance d'une fille, et lui imposa les noms de *Marie-Marguerite*. Cet enfant parvint à l'âge de treize à quatorze ans, sans que rien de particulier eût à son égard fixé l'attention de ses parents. Il partageait le lit d'une sœur moins âgée que lui ; il grandissait au milieu d'autres jeunes personnes auxquelles il était associé par l'éducation, les exercices et les plaisirs de l'enfance.

À cette époque de la vie où les organes de la génération sortent de leur nullité, se perfectionnent et ne tardent pas à être entièrement capables du grand œuvre de la reproduction, *Marie* se plaignit d'une douleur à l'aîne droite ; une tumeur se manifesta dans cette région. Le chirurgien du village, dont on peut tout dire, puisqu'il est mort, vit une hernie, et fournit un bandage. Cet instrument fatiguait trop la jeune personne pour être porté avec constance. On le quitta ; la tumeur descendit à son aise : les douleurs disparurent. Quelques mois écoulés, le côté gauche offrit les mêmes phénomènes. À cette double hernie, le chirurgien opposa un double brayer<sup>23</sup>. Ce

<sup>21</sup> *Bulletins de la Faculté de Médecine de Paris, op. cit.*, n° X, 1815, p. 479-492. Le sommaire présente l'article en ces termes : « Sur un individu rendu par jugement à l'état viril, après avoir été vingt-deux ans réputé du sexe féminin ; cas médico-légal, par M. le docteur Worbe » (p. 479).

<sup>22</sup> Le mot désigne le paysan ignare : on peut noter la condescendance du médecin « civilisé »... et civilisateur.

<sup>23</sup> « Bandage pour ceux qui sont sujets aux descentes de boyaux » (*Dictionnaire de l'Académie française*, I, Paris, 1798, p. 170).

moyen n'étant pas supportable, fut promptement rejeté; on renonça tout à fait au dessein de contenir les descentes.

*Marie* atteignait seize ans : blonde, fraîche, bonne ménagère, elle inspira de l'amour au fils d'un fermier voisin. Des raisons d'intérêt firent manquer le mariage. Un autre établissement se présenta trois ans après; tout fut encore rompu à la signature du contrat.

Cependant, à mesure que *Marie* avançait en âge (elle avait alors dix-neuf ans), ses grâces disparaissaient; les robes de femme ne lui allaient plus; sa démarche avait quelque chose d'étrange; de jour en jour ses goûts changeaient; ils devenaient de plus en plus masculins; l'intérieur du ménage, les soins de la basse-cour l'intéressaient moins qu'auparavant; elle aimait mieux semer, herser, que de traire les vaches, que de faire couver des poules. Un peu plus de hardiesse, elle aurait volontiers mené la charrue<sup>24</sup>.

Ces dispositions viriles, les propos du chirurgien, qui publiait que *Marie* était blessée de manière à ne pouvoir jamais se marier, n'empêchèrent pas qu'un troisième amant n'aspirât à sa main. Ce mariage était également désiré par les deux familles; toutefois les parents de *Marie* réfléchirent, et se rappelèrent qu'elle n'était point faite comme une autre; ils savaient qu'elle n'était pas réglée, et pour n'avoir pas de reproches à se faire dans la suite, pour ne pas abuser le fils d'un vieil ami, ils se décidèrent à faire examiner leur fille; je fus chargé de ce soin.

Pourrais-je peindre la surprise des personnes intéressées et présentes à cette visite, quand j'annonçai à *Marie* qu'elle ne pouvait se marier comme femme, puisqu'il était homme? Ce tableau flatterait peut-être une sorte de curieux; mais ce n'est pas devant la Société de la Faculté de Médecine de Paris, que j'oserais me complaire à le détailler<sup>25</sup>.

<sup>24</sup> Dans sa relation du cas de Marie-Jeanne G..., Worbe écrivait de même: « Marie-Jeanne ne se soucie pas de traire le lait, mais volontiers elle bat en grange; elle n'aime pas à mener une vache aux champs, mais hardiment elle s'occupe du soin des chevaux et conduit la charrue » (*op. cit.*, p. 365-366). Toutefois, cette conduite dégénère alors en « excès »: au monde masculin, Marie-Jeanne emprunte le pire: la « pipe à la bouche », elle sort du cabaret « enivrée de vin et de tabac ». On voit ici s'articuler la question médicale à la question morale et politique de l'assignation de genre telle que la pose la Révolution comme espace public où s'est brutalement joué l'impératif d'éviction des femmes à travers, notamment, la figure-repoussoir de l'*hommase* ou de la *virago*. Le rôle du médecin consiste précisément à rétablir, par le discours de la preuve expérimentale, les frontières sexuelles ainsi « floutées ».

<sup>25</sup> Lieu commun du discours médical qu'on trouve déjà chez les Lumières: le regard du savant est neutre et froid, il échappe au libertinage de l'évocation curieuse et voyeuriste. Sur cet effort d'absentement de l'émotion chez le praticien, en particulier dans cette affaire, voir Magali Le Mens, « L'hermaphrodite dans le cabinet du médecin, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle », *Face à face. Regards sur la santé*, 8, 2006, URL: <http://faceaface.revues.org/233>.

*Marie* versa des larmes en abondance. Probablement elle avait quelques raisons de ne pas douter de mon assertion. La plus répétée de ses exclamations était : *Je ne pourrai donc jamais m'établir!* Il fallut plusieurs mois pour accoutumer absolument *Marie* à l'idée qu'elle n'était pas femme. Enfin, prenant un jour une bonne résolution, elle voulut se faire solennellement proclamer homme. À cet effet, elle présenta la requête suivante à MM. les président et juges du tribunal de première instance de Dreux :

« *Marie-Marguerite N...* a l'honneur de vous exposer ce qui suit : il appert des registres de l'état-civil de la commune de Bu, pour l'année 1792, que *Marie-Marguerite N...*, fille née de la veille, du légitime mariage de, etc., a été baptisée le 19 janvier 1792 ; *Marie-Marguerite N...*, se reconnaissant aujourd'hui pour être du sexe masculin, vous supplie de réformer son acte de naissance, et de déclarer que mal à propos on l'a inscrit comme appartenant au sexe féminin, ordonner en outre que votre jugement sera transcrit sur les registres courants de l'état civil de la commune de Bu, etc. Toutefois, et en cas de besoin, être ordonné préalablement que trois docteurs en médecine et en chirurgie seront désignés pour faire leur rapport après examen suffisant, et qu'il sera appelé et entendu qui de droit. »

« Le cinq octobre 1813, le tribunal, ouï M. le président en son rapport et le ministère public en ses conclusions, considérant que si les faits exposés en la requête sont conformes à la vérité, il est également d'ordre public et de l'intérêt légitime de l'individu dont est question, que son acte de naissance soit rectifié ; ordonne, avant faire droit, que *Marie-Marguerite N...* sera vue et visitée par trois médecins ou chirurgiens, et nomme d'office les sieurs *Boniteau*, docteur-médecin ; *Maréchal*, docteur en chirurgie ; et *André*, chirurgien de l'hospice de cette ville. »

En conformité de ce jugement, le 9 du même mois, les docteurs procèdent à la visite requise. Le résultat de leur opération est consigné dans un procès-verbal dont voici les expressions : « Examen fait, nous avons reconnu que le scrotum était divisé dans toute son étendue ; dans chacune de ces divisions, un corps que nous reconnaissons être un véritable testicule, dont le droit est plus volumineux et plus descendu que le gauche ; entre ces deux corps, une prolongation charnue ayant une fente à son extrémité, et imperforée, recouverte par un prolongement de la peau qui n'est autre chose que le prépuce et sa prolongation ; la verge très peu développée, et au-dessous, à un pouce et demi environ en avant de la marge de l'anus, une ouverture qui est la véritable ouverture du canal de l'urètre ; quant au reste du corps, nous n'avons rien vu d'extraordinaire, si ce n'est un développement plus considérable des mamelles, que nous attribuons à la forme des vêtements qu'elle a portés jusqu'à ce moment. »

« Nous estimons que le véritable sexe de *Marie-Marguerite N...* est le masculin. »

La cause portée à l'audience du 17 mai 1814, *Marie-Marguerite N...* persista dans ses conclusions. M. le procureur du Roi se montra peu satisfait du rapport des médecins. Il le trouvait incomplet: « Comment, disait ce magistrat, n'a-t-on pas cherché à éclairer davantage la religion du tribunal? Pourquoi les experts se sont-ils bornés à l'examen des parties sexuelles? Pourquoi ne sont-ils pas entrés dans quelques détails sur l'habitude du corps? Il nous semble qu'ils auraient dû s'expliquer sur la voix, sur la barbe, etc.; et dans le procès-verbal que *Marie-Marguerite N...* présente à l'appui de sa requête, nous ne voyons pas qu'on traite de ces choses très importantes dans cette question d'état. »

Cependant le ministère public n'empêcha pas l'adoption des conclusions, et le tribunal, après en avoir délibéré, rendit le jugement dont voici le dispositif:

« Attendu qu'il résulte du rapport des experts, que *Marie-Marguerite N...* est véritablement du sexe masculin; qu'à la vérité, et par des circonstances particulières, on a pu croire, dans l'origine, qu'il appartenait au sexe féminin; mais que le contraire est d'une évidence manifeste. »

« Attendu que le sexe de l'exposant étant reconnu, il y a lieu, tant dans son intérêt que dans celui de la loi et des mœurs, d'accueillir la demande qu'il a formée afin [*sic*] de rectification de son acte de naissance. »

« Le tribunal déclare que *Marie-Marguerite N...* appartient au sexe masculin, et que c'est par erreur qu'il a été jusqu'à présent considéré comme étant du sexe féminin. »

« Déclare, par conséquent, que son acte de naissance est et demeure rectifié. »

« Ordonne qu'à l'avenir, il ne pourra porter que les habits et autres vêtements d'hommes; il lui enjoint en conséquence de quitter dès à présent ceux de femme dont il se revêt depuis sa naissance. »

« Ordonne aussi que mention du présent jugement sera faite en marge de son acte de naissance, dressé par l'officier de l'état civil de la commune de Bu, etc. »

Si Thémis n'a pu s'empêcher de sourire en constatant cette métamorphose, il nous sera peut-être permis de suivre les premiers pas du nouvel homme<sup>26</sup>. Faire son entrée virile dans le village dont les habitants ne l'avaient

<sup>26</sup> L'expression évoque une véritable *régénération*.

encore vu que sous les habits de femme, n'était pas la chose la moins embarrassante pour *Marie*; mais surmontant toute fausse honte<sup>27</sup>, le dimanche il fut à la messe, pénétra jusqu'au chœur de l'église, et prit place avec les hommes. Après ce coup d'éclat décisif, protégé par celui qui naguère était son amant, *Marie* se rendit dans les lieux fréquentés par les jeunes gens de son âge, et partagea leurs divertissements. *Marie* a bientôt quitté toutes habitudes féminines : d'excellente ménagère, il devient en très peu de temps bon laboureur. Il n'a pas tenu à des ignorants, à des méchants, qu'il ne fût un brave militaire. Je le dis avec bien du plaisir, M. le docteur *Sémen* a dispensé *Marie* de tout ce qu'il y avait de pénible dans la visite à laquelle il fut assujetti devant le conseil de recrutement du département d'Eure-et-Loir.

Avoir été sur le point d'être soldat français, c'en est assez pour désormais ne rien craindre. Les Prussiens faisaient des réquisitions de toute espèce dans l'arrondissement de Dreux ; *Marie* rendit alors à son père infirme les secours les plus importants. Il charriait les grains, les fourrages, les hommes ; et, dans ces circonstances fâcheuses, il se conduisit de manière à ne pas éprouver les inconvénients dont tant de gens de la ville et de la campagne ont eu à se plaindre.

Aujourd'hui *Marie* est tout à fait rendue à l'état d'homme. Une année ne s'est pas encore écoulée depuis sa métamorphose, qu'il est regardé comme un des meilleurs cultivateurs du canton. Les habitants de Bu et des environs se sont accoutumés à son nouvel état : on y pense peu, on n'en parle plus.

Tels sont les changements qui ont été opérés dans l'état physique, dans l'existence sociale de *Marie-Marguerite N...* Il n'est pas également en mon pouvoir de rendre compte de ce qui s'est passé dans son état moral. *Marie* conserve encore beaucoup de cette pudeur virginale qui sans doute a été cause qu'il s'est longtemps ignoré lui-même. Interrogé avec toute la délicatesse possible, sur ce qu'il éprouvait lorsqu'il était couché avec des filles, chose qui lui arrivait souvent ; s'il n'avait pas des désirs différents de ceux dont ses amis pouvaient l'instruire ; si la curiosité ne le portait pas à savoir ce que l'occasion lui permettait si facilement d'observer, il répondit en rougissant : *quelquefois, mais je n'osais pas.*

Pourra-t-on croire que dans le XIX<sup>e</sup> siècle, à quinze lieues de Paris, un individu d'une figure intéressante, spirituel, bien élevé pour un habitant

---

<sup>27</sup> Worbe parlait aussi de « fausse honte » à propos de Marie-Jeanne G... qui, devenue officiellement Denis-Jacques, préfère s'éloigner de son lieu natal pour fuir le scandale (*op. cit.*, p. 368).

de la campagne, n'ait pas connu son sexe pendant vingt-deux ans? Ô temps! ô mœurs!

Ne faire qu'un extrait de procédure, n'offrir que le récit de quelques particularités, de quelques bizarreries, ne serait sans doute pas assez. Je dois tâcher de faire connaître physiologiquement l'individu dont je viens d'entretenir la Société. *Marie-Marguerite N...* est sur le point d'accomplir sa vingt-troisième année: il a les cheveux et les sourcils châtain clair; une barbe blonde commence à cotonner sur la lèvre supérieure et à son menton; le timbre de sa voix est mâle; sa taille est de quatre pieds onze pouces; sa peau est très blanche, et sa constitution très robuste; ses membres sont arrondis, mais bien musclés; la conformation du bassin ne présente aucune différence de celui d'un homme; les genoux ne sont pas inclinés l'un vers l'autre. Ses mains sont larges et fortes; les pieds ont des proportions analogues.

Jusqu'ici *Marie* n'est qu'un homme ordinaire; cependant si l'on considère ses seins, on les prendrait, à leur volume, pour ceux d'une jeune fille; mais ils sont pyriformes<sup>28</sup>, leur mamelon est peu saillant. Est-il érectile? J'ai cherché à le savoir; je n'ai pu me faire comprendre. Il ne m'a pas semblé que ces seins présentassent au toucher cette structure glanduleuse, caractère spécial de l'organe de la sécrétion du lait. Le pubis est couvert d'une assez grande quantité de poils d'une couleur moins foncée que celle des cheveux. Ces poils sont rares dans les environs de cette région.

Si l'on écarte les cuisses l'une de l'autre, on remarque une fente longitudinale: les replis de la peau qui la forment sont exactement rapprochés; on ne voit au-dehors de cette fente rien qui annonce les parties génitales du mâle. Qu'avec la main on explore ces parties, d'abord on sent deux corps suspendus, à chacun un cordon sortant de l'abdomen, par l'anneau suspubien: celui qui est à droite est plus volumineux; il descend plus bas que celui qu'on trouve à gauche. On ne peut douter que ces corps ne soient de véritables testicules tenant aux cordons spermatiques, quand on a eu plusieurs fois l'occasion de palper ces organes chez différents sujets, tant dans l'état sain que dans l'état malade. En écartant ce qui forme les lèvres de cette espèce de vulve<sup>29</sup>, on observe supérieurement un gland imperforé. Ce gland est petit, et, pour sa forme, il peut être comparé à l'extrémité du doigt annulaire d'une main de moyenne grosseur. Au-dessous de ce corps charnu, commence un demi-canal qui vient aboutir à une ouverture située

<sup>28</sup> En forme de poire.

<sup>29</sup> C'est dans cet état que M. *Dudesert* en a fait le dessin que j'ai remis à la Faculté (Bulletin n° VI, 1815). [N.D.A].

à un pouce et demi en avant de la marge de l'anus. Cette ouverture est taillée de derrière en devant comme une plume à écrire, comme un cure-dent. C'est l'orifice externe du canal de l'urètre.

De ce que je viens d'exposer, il suit que dans le sujet qui fait la matière de cette dissertation, le scrotum est séparé en deux loges; que chacune contient un testicule; que ces témoins irrécusables de la virilité, sont les tumeurs que le chirurgien de Bu a prises pour des hernies inguinales; que la verge est imparfaite; qu'enfin ce sujet est affligé d'un hypospadias très compliqué. On retrouve chez cet individu la même conformation que chez celui dont j'ai déjà donné la description. (La Société a publié ce mémoire dans son Bulletin n° V de cette année<sup>30</sup>).

Si, comme l'hermaphrodite d'Écublé, *Marie-Marguerite N...* atteint cinquante-deux ans<sup>31</sup>, sans doute alors le gland sera plus développé; les testicules seront descendus plus bas; et si quelque peintre crayonne à cette époque ses organes virils, j'ai tout lieu de croire que le dessin en sera semblable entièrement à celui qu'a tracé M. le docteur *Marquis* des parties sexuelles de *Marie-Pierrot*, je ne vois de différence extérieure entre ces deux cas et celui que M. *Béclard* a présenté avec tant de sagacité, d'exactitude et d'érudition, qu'on ne peut offrir de modèle plus parfait en ce genre que la description de *Marie-Magdeleine Lefort* (Bulletin n° II, 1815<sup>32</sup>); je ne vois, dis-je, de différence qu'en ce que *Marie Lefort* n'a pas de testicules au-dehors, et qu'elle semble réglée; et sans ce dernier phénomène, je me laisserais volontiers entraîner à croire que cet individu est un homme imparfait de la même sorte que *Marie-Pierrot* et *Marie-Marguerite*.

J'entends ici par homme imparfait, celui qui n'est pas construit de manière à exercer pleinement le coït, et à ne pas laisser de doutes sur sa faculté reproductive. Mais est-il bien certain que ces individus tronqués dans leur virilité, ne puissent jamais devenir pères? J'ai autrefois résolu cette question affirmativement<sup>33</sup>; mais aujourd'hui, après de profondes réflexions

<sup>30</sup> Voir la présentation et la note 1.

<sup>31</sup> Dans le *Bulletin* où il relate le cas, Worbe indique 55 ans, l'intéressé étant né en 1755 et mort en 1810... Négligence significative?

<sup>32</sup> *Bulletins de la Faculté de médecine de Paris, op. cit.*, n° II, 1815, p. 273-288: « Extrait d'un mémoire intitulé: description d'un individu dont le sexe a quelque chose d'équivoque, accompagnée d'observations sur les vices de conformation des organes génitaux, par M. Béclard. » Voir la présentation.

<sup>33</sup> À propos de l'hermaphrodite d'Écublé: « Peut-on penser raisonnablement que *Marie-Pierrot* ait pu devenir père? [...] On peut, sans trop hasarder une assertion, affirmer que *Marie-Pierrot* était absolument impuissant. » (p. 372).

sur ce point délicat, mon opinion est qu'il peut exister une foule de circonstances (je ne crois pas nécessaire de les détailler) où cette copulation imparfaite peut être fécondante; et je n'hésiterais pas à déclarer légitimes les enfants qu'aurait la femme d'un mari semblablement conformé.

Y aurait-il un moyen de reconnaître de bonne heure ce vice d'organisation tant capable de donner lieu à des événements plus ou moins extraordinaires, plus ou moins bizarres? Indépendamment d'un examen attentif des grandes lèvres, des nymphes, etc., je crois pouvoir recommander de porter son attention sur le demi-canal qui, dans des cas semblables à ceux qui m'occupent, existe à la base du gland, et se termine à une ouverture plus ou moins éloignée. Cet indice est, suivant moi, la preuve que l'individu ainsi conformé est véritablement homme. Muni d'un pareil document, je n'attendrais pas, pour prononcer avec assurance, que les testicules fussent descendus du ventre.

En dissertant sur ces sortes de matières, on doit toujours être en garde contre soi-même; on doit toujours craindre de ne s'être pas assez observé. Je puis assurer qu'à chaque phrase que je composais, à chaque mot que j'écrivais, mes efforts avaient pour premier but de ne pas blesser la chasteté médicale.